

AVIS DE COURSE
67ème REGATE de la PORCELAINE
du samedi 22 au lundi 24 mai 2021

Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE de VASSIVIERE**

Grade : **5 B**

Séries : **OPTI, LAS, LAR, LAS4, IND, BIC293D, RCB, OSIR, DINGHY 12**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le 22 mai 2021 à 9h00 au club house du CNV
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale au tableau officiel.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://www.cnvassiviere.fr>

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP]0 Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes : *OPTIMIST, DERIVEURS (intersérie), LASERS, PAV BIC293d, RCB, HABITABLES (intersérie OSIR), DINGHY 12,*

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Chaque membre de l'équipage doit être en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Pour les étrangers étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions

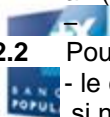
d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.



- 4.3 Les inscriptions se feront sur place le 22 mai à compter de 9H00
 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'au 23 mai à 10H00

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	SOLITAIRES	DOUBLES
	10 euros	20 euros

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

- 7.1 Confirmation d'inscription

Date	De	À
Le 22 mai	9H00	13H30
Le 23 mai	9H00	10H00

- 8 Les concurrents doivent respecter les règles de jauge de leur classes respectives.

- 8.4 Nombre de courses :

22/05/21	Une course	Signal avertissement	14H00
23/05/21	Trois courses	Signal avertissement	10H30
24/05/20	Deux courses	Signal avertissement	09H30

- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14H00

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.
 9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 22/05/21 à 12H00
 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

- 10 Zones de course : ensemble du lac à l'exception des zones de motonautisme et EDF (prise d'eau)

- 11 Les parcours, sur bouées fixes seront remis aux coureurs et affichés sur le tableau officiel, ils sont disponibles du le site internet du CNV (www.cnvassiviere.fr)

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 n'est pas modifiée : pénalité de deux tours.

13 CLASSEMENT

- 13.1 **UNE** course validée est nécessaire pour valider la compétition.
 13.2 a) Quand moins de **TROIS** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 b) Quand de **TROIS** à **SIX** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être inscrits auprès de l'Autorité Organisatrice.

15 PLACE AU PORT : GRATUITE

16 PROTECTION DES DONNÉES

- 16.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à

la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

Des prix EN PORCELAINE de LIMOGES seront distribués.

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *Régis DUPERRIER 06 10 74 45 93*
Camping gratuit sur la base (pas de branchement électrique)
mobile-home au camping des « deux îles » (200m)
Hôtel LA CARAVELLE 05 55 57 06 75 (50m)
Pôle tourisme 05 55 69 76 70